

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 13 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	20 sept. 2023	
Commentaires : Une des aires de jeux extérieure est seulement recouverte d'une matière. L'aire de jeu doit être recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.			

Commentaires généraux
<p>La Mentor en Assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio est respecté lors de la visite.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés lors de l'inspection:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers d'incidents - L'aire de jeu extérieure - Les dossiers administratifs tenus sur les lieux <p>La MAQ a été en mesure d'observer les enfants jouer à l'intérieur. Des interactions positives entre les éducateurs et les enfants ont été observées.</p>

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2023

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2023

Date